



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT PORTANT LE NUMÉRO 103-2021

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le lundi 1<sup>er</sup> mai 2023 à compter de 19 h 30**, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au Règlement de lotissement portant le numéro 103-2021 et ses amendements, pour la propriété sise au 10001, montée Beausoleil à La Pêche connue sous le lot 5 920 675 du cadastre du Québec.

La demande vise à permettre la réalisation d'une opération cadastrale visant la création de deux (2) nouveaux lots non-conformes au Règlement de lotissement 103-2021.

La séance publique aura lieu à la Salle Desjardins du complexe sportif de La Pêche, située au 20, chemin Raphaël à La Pêche, et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**DONNÉ à La Pêche, ce 17<sup>e</sup> jour de mois d'avril deux mille vingt-trois (2023).**

M<sup>e</sup> Sylvie Loubier  
Greffière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M<sup>e</sup> Sylvie Loubier, greffière et directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné en vertu de la réglementation numéro 22-839 dûment adoptée le 7 novembre 2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 17 avril 2023.

M<sup>e</sup> Sylvie Loubier  
Greffière